

***Mission permanente du Brésil auprès de l’Office des Nations Unies***

***et des autres organisations internationales à Genève***

**Conseil des Droits de l'Homme**

**Examen Périodique Universel**

**30ème session**

**Cameroun**

Monsieur le Président,

Le Brésil donne la bienvenue à la délégation camerounaise.

Dans l'esprit constructif d'ouverture, de dialogue et de coopération qui distingue l'EPU, le Brésil souhaiterait présenter les deux recommandations suivantes au Cameroun:

1) Mener à bonne fin l'abolition de la peine de mort, notamment en ratifiant le deuxième Protocole facultatif du Pacte international relatif aus droits civils et politiques.

2) Accentuer ses efforts de promotion des droits des femmes particulièrement en ce qui concerne le combat contre la violence de genre et les pratiques discriminatoires relatives au marriage, ainsi que recueillir des données ventilées par sexe comme fondement essentiel pour déterminer les priorités appropriées en matière de politique de genre.

Le Brésil est convaincu que le progrès réalisé en matière de droits de l'homme au Cameroun mérite d´être reconnu par ce Conseil. Parmi ceux-là on peut souligner: l'adoption et mise en oeuvre du Plan d'Action National de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme; l'amélioration de l'accès à la santé, particulièrement l'accès aux médicaments et l'adoption des mesures de lutte contre la mortalité maternelle et néonatale, ainsi que les efforts de lutte contre le travail des enfants. Nous encourageons des efforts soutenous pour garantir des services de santé aux habitants des zones rurales.

Le Brésil a aussi noté avec satisfaction que la Convention Internationale pour la Protection de toutes les Personnes contre les Disparitions Forcées et la Convention sur les Droits des Personnes Handicapées ont été signées par le Cameroun et il voudrait encourager leur ratification.

Je vous remercie, Monsieur le Président.